

## Annexe 2

### **Liste non exhaustive des actes non transmissibles au titre du contrôle de légalité**

- Délibérations relatives aux taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires, à l'affiliation ou à la désaffiliation aux centres de gestion ainsi qu'aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées aux centres de gestions
  
- Décisions individuelles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
  
- Décisions de titularisation, prolongation de stage, d'avancement d'échelon et de grade, ainsi que celles accordant un temps partiel
  
- Délibérations relatives au classement, déclassement, établissement des plans d'alignement et de nivellement, à l'ouverture, au redressement et à l'élargissement des voies communales
  
- Décisions réglementaires et individuelles prises par le maire dans l'exercice de son pouvoir de police relatives à la circulation et au stationnement
  
- Décisions réglementaires et individuelles prises par le maire dans l'exercice de son pouvoir de police relatives à l'exploitation, par les associations, de débits de boissons pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent
  
- Conventions relatives aux marchés et accords cadres pour des opérations d'un montant inférieur à 209 000 € (article D 2131-5-1 du CGCT) tout en précisant que ce montant correspond au montant total des lots